

des Princes &c. Avril 1733. 175

fication de l'Univers entier, de même que ses autres
vertus Royales l'en rendent l'objet d'admiration.
C'est de cette source que nous puisons aussi nôtre con-
solation; outre que nous en attendons beaucoup de la
bienveillance que Vôtre Altesse Royale & Electorale
voudra bien nous accorder. Dans cette ferme per-
suation nôtre Sérénissime République a député & en-
voyé l'illustre & magnifique Seigneur Comte de Cat-
nér, Grand Maître de la Cuisine du Royaume,
pour porter à Vôtre Altesse Royale & Electorale ces
présentes Lettres de condoléance, tant en mon nom
qu'en celui de tout le Sénat de l'une & de l'autre
Nation. Qu'il me soit aussi permis, à moi en par-
ticulier, qui suis redevable à vôtre Très Auguste
& Sérénissime Pere de tant de graces & de faveurs,
dont je conserverai toujours le souvenir & la recon-
naissance; qu'il me soit permis de me recommander
plus spécialement aux bonnes graces de Vôtre Altesse
Royale & Electorale. Signé: Le Sénat du Royaume
& du Grand Duché de Lithuanie, très-disposés à
vous servir, tant en mon nom, qu'au nom du susdit
Sénat. THEODORE, Archevêque de Gnesne,
Primat.

Voici copie d'un Traité qui paroît seulement
depuis quelques semaines, quoique conclu le 4.
Juillet de l'année dernière en cette Ville de Dresde
par les Ministres Electoraux de Saxe & de Baviere;
il tend à resserrer, de la maniere la plus étroite, les
nœuds de la bonne amitié qui regne depuis si long-
tems entre ces deux Cours, comme on va le voir
par les 9. articles qui le composent.